



RÉMUNÉRATIONS MINIMALES DE BRANCHE 2026 DANS L'ASSURANCE

SIGNATAIRE, MAIS INSATISFAIT

L'UNSA a signé l'accord de revalorisation des rémunérations minimales de branche 2026. Non par enthousiasme, mais par responsabilité. En l'absence d'accord, les salariés dont les primes sont indexées sur les RMA, ainsi que les alternants, auraient été les premiers pénalisés. Les augmentations perdues ne se rattrapent jamais vraiment.

A compter du 1er janvier 2026 les rémunérations minimales de la branche progresseront de :

- 2 % pour les personnels administratifs des classes 1, 2 et 3 ainsi que pour les commerciaux non-cadres de niveaux I et II ;
- 1,4 % pour les personnels administratifs de la classe 4 ;
- 0,8 % pour les personnels administratifs et les inspecteurs des classes 5 et 6 ;
- 0,4 % pour les personnels administratifs et les inspecteurs de classe 7.

Cette signature ne vaut cependant pas approbation de la politique menée par France Assureurs. Après des années de revalorisations insuffisantes, les écarts entre classifications sont devenus absurdes. Entre les commerciaux de niveau 1 et de niveau 2, l'écart n'était plus que d'environ 300 € par an. Nous avons obtenu qu'il recommence à progresser... de 6 € cette année. À ce rythme, il faudra un siècle pour retrouver une grille cohérente.

Une fois encore, la branche refuse de jouer pleinement son rôle de régulateur et de lutter contre le dumping social. La déconnexion est désormais flagrante entre les salaires réellement pratiqués dans les entreprises, les augmentations accordées cette année et les minima conventionnels. Nous avons obtenu quelques améliorations, mais les écarts restent tels que ces revalorisations produisent peu d'effets concrets notamment pour les cadres.

Nous avons signé par esprit de responsabilité. Quant à se satisfaire du résultat, c'est une toute autre histoire.

GRILLE DE RÉMUNÉRATION 2026

Personnels administratifs

CLASSES	MONTANTS EN EUROS
1	22 680
2	24 120
3	25 580
4	30 140
5	35 430
6	45 030
7	60 940

Commerciaux non-cadres

Salarié commercial niveau I	22 680
Salarié commercial niveau II	23 000

Inspecteurs

5	35 500
6	45 030
7	62 560